

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : emma-shawlantin-outlook-com

<https://www.cadre21.org/membres/bb4ad3288c4efd6f3ca9ea9d>

Date d'obtention : 2025-04-01 17:10:00

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La première étape consiste à parler à la personne qui te rapporte le cas de sexting et ainsi la victime. C'est de valider le vécu et les soutenir.

La deuxième étape se fait aussi avec ces personnes. Elle consiste à prendre ta grille et de recueillir toutes les informations nécessaires pour évaluer l'ampleur, les intentions et l'étendu des dégâts de la situations.

La troisième étapes et de valider les informations en parlant aux personnes impliquées en tant que témoins en les sensibilisant aux conséquences sur la victime.

Après on évalue si c'est malveillant ou pas. Si c'est un cas criminel, nous contactons la police et si c'est de la pornographie juvénile, confisquer le cellulaire doit être fait aussi, appeler les parents et faire un signalement à la DPJ. Si c'est pas malveillant, remplir une grille avec l'instigateur afin d'en obtenir une conclusion sur les procédures.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Chaque cas est différent et que l'école n'est pas mandataire du service de police. Créer ton lien avec le jeune et normaliser ses sentiments et lui nommer qu'il fait partie de la solution lui permettra peut-être de donner toutes les détails sur la situation. Si c'est un cas de récidivisme, nous devons enclencher tout de même le protocole. Il est très très important, comme l'étape 3 le dit, de valider les versions des témoins. Si c'est malveillant, nous appelons la police et ils prennent en charge le dossier pour ensuite faire leur enquête ou faire de la sensibilisation.

Protéger l'intégrité des victimes est primordial.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Parle à l'instigateur est le plus délicat puisque nous devons évaluer si c'est malveillant, il peut aussi refuser d'en parler ou de nous donner son cellulaire pour la confiscation. Nous devons être prudent afin de ne pas mettre en danger les jeunes qui nous ont fournis des informations.

Chaque étape est délicate car le sujet est délicat. Nous devons rassurer la victime et faire tout dans l'ordre.



 cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf